

Renvoi au comité d'agriculture et de commerce d'une pétition des négociants, armateurs, fabricants, capitaines de navire et prud'hommes pêcheurs de Cette sur la résidence du directeur des douanes nationales, lors de la séance du 10 juillet 1791

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'agriculture et de commerce d'une pétition des négociants, armateurs, fabricants, capitaines de navire et prud'hommes pêcheurs de Cette sur la résidence du directeur des douanes nationales, lors de la séance du 10 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 99;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1887\\_num\\_28\\_1\\_11606\\_t1\\_0099\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11606_t1_0099_0000_1)

Fichier pdf généré le 05/05/2020

Un de MM. les secrétaires rend compte à l'Assemblée d'une *pétition des négociants, armateurs, fabricants, capitaines de navire et prud'hommes pêcheurs des ville et port de Cette*. Ils réclament la résidence du directeur des douanes nationales dans leur ville frontière, en exécution des décrets qui ont reculé toutes les douanes et bureaux aux frontières; ils réclament aussi un plus grand nombre de commis vérificateurs pour la célérité des expéditions.

(L'Assemblée renvoie cette pétition à son comité d'agriculture et de commerce, pour lui en faire un prompt rapport.)

Un de MM. les secrétaires donne lecture d'une *adresse de la municipalité de la ville d'Agde*, qui assure l'Assemblée nationale de sa soumission aux décrets, et notamment à ceux qu'elle a rendus depuis le départ du roi et qu'elle pourra rendre dans la suite jusqu'au terme de ses glorieux travaux. Elle propose un moyen de faire entrer promptement dans le Trésor public une somme considérable à compte des contributions foncière et mobilière.

(Cette adresse est renvoyée au comité de l'imposition.)

Les sieurs Massard, deux jeunes artistes qui ont consacré les prémices de leur burin à la gloire de la Révolution, sont admis à la barre et font hommage à l'Assemblée de deux gravures qui représentent les deux frises de l'Arc-de-triomphe élevé au Champ-de-Mars lors de la féderation générale du 14 juillet 1790.

(L'Assemblée ordonne qu'il sera fait mention honorable de cet hommage dans son procès-verbal, et accorde aux sieurs Massard l'honneur d'assister à sa séance.)

M. le Président. J'ai reçu une *lettre des administrateurs du département de Paris*, qui est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« L'Université de Paris se rappelle avec reconnaissance l'honneur qu'elle a reçu l'année dernière de voir une députation de l'Assemblée nationale assister à la distribution de ses prix. Elle s'est adressée à nous pour lui présenter le vœu qu'elle forme de recevoir le même honneur cette année.

« Nous nous empressons, Monsieur le Président, de vous transmettre l'hommage de ces citoyens dévoués à l'honorable fonction d'élever la jeunesse et nous vous prions de vouloir bien le présenter à l'Assemblée nationale.

« Nous sommes, etc.

« Signé : Les Administrateurs composant le directoire du département de Paris. »

(L'Assemblée décide qu'elle accepte cette invitation et elle ordonne qu'une députation de douze de ses membres assistera à cette cérémonie.)

Les membres composant cette députation sont : MM. Estourmel, Massieu, Saurine, Gobel, Lanjuinais, Target, Praslin, Goupil, Crussol, Tronchet, Baillot et Bergasse-Lazirouille.

M. le Président fait donner lecture d'une *adresse des administrateurs composant le directoire du département des Bouches-du-Rhône*.

Cette adresse est ainsi conçue :

« Représentants,

« Si l'on avait pu douter que vos décrets ne

soient que l'expression de la volonté générale des Français, ce doute disparaîtrait en voyant le calme heureux et la tranquillité de l'Empire à la nouvelle de la fuite du roi.

« Le peuple fut autrement agité lorsqu'il craignit votre dispersion, tellement il est assuré que vous seuls pouvez lui garantir la liberté qu'il a conquise; et c'est tout ce qu'il lui importe de conserver.

« Avec ce bien précieux, rien ne peut manquer à sa félicité. Le temps est passé auquel le sort d'une nation dépendait d'un seul homme : qu'il veuille ou non concourir aujourd'hui à son bonheur, la France n'en sera pas moins libre et heureuse; qu'il soit vrai que Louis XVI, craignant d'être le dernier des tyrans, préférât de se montrer le premier roi des Français, c'est toujours lui faire honneur que de croire que ce choix fût volontaire et libre.

« Mais s'il réclame contre le pacte juré en face du ciel et de la terre, s'il rétracte le serment par lui fait, le serment dont la témérité même ne saurait, en honneur, excuser le parjure, qu'il lui soit loisible de s'en dégager, et soyons assurés que la Constitution de l'État ne sera point ébranlée par la défection d'un seul homme.

« Il n'en est point sur la terre qui puisse se flatter d'être plus puissant que sa patrie. Qu'il l'abdique, s'il veut; qu'il appelle à son secours des esclaves étrangers, ils ne seront point redoutables sur la terre de la liberté.

« L'unanimité de vos premières délibérations doit leur apprendre que l'honneur français ne se démentira point, et qu'on ne parviendra pas à nous armer les uns contre les autres. Conservez cette union intrépide, vous sauvez la France une seconde fois, et vous mettez un grand poids dans la balance des destinées de l'univers, qui attend de vous un exemple mémorable.

« Signé : ARCHIER, président en absence; Magloire Olivier, F. Granet, Henri Pellicot, Perrin; Jaubert, procureur général syndic; Descène, secrétaire.

« Collationné.

« Signé : DESCÈNE, secrétaire.

« A Aix, le 27 juin 1791. »

(L'Assemblée décrète l'insertion de cette adresse dans le procès-verbal.)

M. le Président fait donner lecture d'une *lettre de M. Poutier, chirurgien aide-major de l'hôtel des Invalides*, ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« Je dépose sur l'autel de la patrie un assignat de 100 livres pour subvenir à l'équipement d'un des citoyens qui vont se dévouer à la défense de nos frontières.

« Les devoirs de ma place m'empêchent de braver cet honneur : comme chirurgien et aide-major de l'hôtel des Invalides, je dois mes premiers soins aux anciens défenseurs de la France.

« Je suis logé, je suis nourri; tout le reste n'est rien quand la patrie est menacée. (Applaudissements.)

« Je suis avec respect, etc.

Signé : POUTIER,

« Chirurgien, aide-major de l'hôtel des Invalides ».

M. Bouche. Cela est d'autant plus remarquable